

**ARRÊTE MUNICIPAL N° 16/2022**

Autorisant le stationnement d'un camion de déménagement  
longeant la propriété bâtie C 1064, Route de Queyrières au Bourg de Saint-Hostien

MADAME LE MAIRE DE SAINT-HOSTIEN,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Voirie ;
- VU la demande d'autorisation de stationnement d'un camion de déménagement par la SARL AACTION DEM 57240 KNUTANGE ;

**ARRETE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le camion de déménagement de la SARL AACTION DEM 57240 KNUTANGE sera autorisé à stationner le long de la propriété C 1064 (Montdragon) Route de Queyrières au Bourg de Saint-Hostien les Jeudi 28 Juillet 2022 et Vendredi 29 Juillet 2022 de 8 H à 14 Heures ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre du stationnement autorisé ;

ARTICLE 2 : Madame le Maire et les Adjoints seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A SAINT-HOSTIEN, Le 11 Juillet 2022.

Mme I.VERDUN, Maire.

